



JEUNESSE

Les classes de découverte

Le Département participe au financement des classes de découverte organisées selon plusieurs formules : classes de neige, classes de mer, classes culturelles, classes environnement et classes scientifiques.



Le soutien de ces actions est réalisé en lien avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne (APEP 86) et [l'Inspection Académique](#).

Il permet de réduire le coût restant à la charge des familles.

L'aide est attribuée à un élève scolarisé du CP au CM2, pour un séjour d'une durée de 5 jours minimum effectué dans une structure agréée par l'Éducation Nationale et par le Département, et située dans la Vienne à l'exception des classes de neige ou de mer.


Comment en bénéficier ?



La demande est à adresser à [l'Inspection Académique](#).



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00